



COMITÉ DE RECHERCHE EN EMPLOI DE LA FORCE (CREF)

Commissaire à la déontologie policière

Pour faire suite aux recommandations générales du rapport de l'étude « Le policier face à la plainte » et des recommandations spécifiques du CREF, une correspondance ainsi qu'une rencontre ont eu lieu entre le commissaire à la déontologie policière, le 24 novembre 2017, M. Jacques Painchaud et les auteurs dudit rapport, MM. Rémi Boivin et Massimilo Mulone.

Parmi les sujets traités, il a été question de rétablir la légitimité des décisions du commissaire face aux policiers du Québec, notamment en réduisant la durée des procédures et en informant davantage les policiers concernés des procédures en cours.

Dans une correspondance datée du 24 janvier 2018 reçue du commissaire, celui-ci a reconnu l'importance de la légitimité du processus déontologique et adhère aux recommandations présentées.

Il y aura d'autres rencontres afin de faire un suivi et certaines mises en application des recommandations ayant fait partie de cette étude.

État-Major

Le 23 janvier 2018, M. Jacques Painchaud a fait une présentation PowerPoint rapportant l'ensemble de la méthodologie et les recommandations de l'étude « Le policier face à la plainte » au Quartier général de la Sûreté du Québec auprès de l'État-Major et des membres du Bureau exécutif de l'APPQ.



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

ENPQ

Le 6 février 2018, une correspondance a été transmise à l'ENPQ en lien avec le programme de formation des policiers, le tout dans le but de mettre en place des mesures pour mieux préparer les policiers à l'expérience de la plainte et des procédures subséquentes.

Par ailleurs, d'autres démarches en regard de la formation se feront en collaboration avec le vice-président aux griefs et à la formation, M. Dominic Ricard et l'ENPQ.

Soutien psychologique des policiers face à la plainte

De plus, certaines recommandations du CREF seront mises en application par M. Alphée Simard, vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, telles que l'amélioration du soutien aux membres visés par des procédures de longue durée, avec l'apport d'un psychologue-conseil interne spécialisé en milieu policier et le développement d'un programme de soutien par les pairs pour les membres volontaires.

En résumé, des actions concrètes ont eu lieu, et d'autres suivront. Comme nous pouvons le constater, l'étude a permis à nos membres ayant vécu des procédures judiciaires et quasi judiciaires d'apporter une réelle sensibilisation auprès de diverses instances dont l'objectif est d'apporter des changements pour minimiser les impacts négatifs découlant de ces procédures.

Jacques Painchaud, LL.M. (droit)

Vice-président à la Discipline et à la déontologie